



C C E E

AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

**- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL
POUR L'ANNÉE 2008**

**- LE PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2007**

Adopté à l'unanimité à l'assemblée plénière du 24 octobre 2007

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2007

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2007.

RAPPORT : Projet d'orientations budgétaires du conseil régional pour l'exercice 2008

Le C.C.E.E. adopte les avis formulés ci-joints par ses commissions sur le projet d'orientations budgétaires du conseil régional pour l'année 2008.

Commission 1

Culture, Technologie de l'information et de la communication, Audiovisuel, Mobilité

La commission prend note des orientations budgétaires du conseil régional pour l'exercice 2008. Elle constate que la collectivité régionale envisage de développer, dans la cohérence de son projet de mandature 2004-2010 et dans un contexte « budgétaire contraint » (page 128 – orientations budgétaires 2008, secteur « culture »), une politique culturelle dynamique et volontaire s'appuyant sur des projets innovants qui s'efforcent « de répondre avec les créateurs à une pluralité de goûts et d'attentes des différents publics » (page 113 – orientations budgétaires 2008, secteur « culture »).

Aussi, la commission s'interroge-t-elle sur les réels moyens dont disposera le conseil régional pour mener cette politique culturelle ambitieuse notamment en matière d'arts plastiques avec la mise en place d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) regroupant le Pôle Régional d'Art Contemporain et le Fonds Régional d'Art Contemporain, ou encore dans le domaine littéraire avec le projet de Pôle Régional de Littérature Réunionnaise.

En effet, tout en reconnaissant l'intérêt de ces projets, la commission reste quand même perplexe sur la capacité de la collectivité régionale à développer ces nouvelles structures avec « un budget restreint » (page 117 – orientations budgétaires 2008, secteur « culture »).

De plus, la lecture de ce projet d'orientations budgétaires du conseil régional pour l'exercice 2008, a suscité de nombreuses interrogations de la part de la commission, à savoir :

- la culture n'a-t-elle jamais été inscrite dans le développement de La Réunion ? Le sera-t-elle seulement en 2008 (cf. première phrase du préambule) ?

- « les priorités de l'action publique de La Région » n'ont-elles pas encore pour vocation de participer aux orientations de la mandature (2004-2010) que sont la valorisation de l'identité réunionnaise, la révélation et l'épanouissement des talents, la cohésion sociale ?

- quelles sont les raisons qui poussent le conseil régional à « faire de La Réunion une place internationale du dessin » ? Comment va-t-il s'y prendre ? Pourquoi la collectivité régionale qualifie-t-elle le dessin comme étant un art majeur et mineur ?

- comment le conseil régional va-t-il « permettre aux plasticiens d'être en situation de plein emploi artistique » ?

- que veut dire le conseil régional lorsqu'il évoque, (depuis plusieurs exercices) faut-il le souligner, la redéfinition des missions du Pôle des Musiques Actuelles alors qu'elles paraissent déjà importantes et surtout très bien remplies par la structure existante ?

- comment la collectivité régionale va-t-elle positionner la salle de spectacle de Saint-Benoît dans le territoire de la micro-région Est ? Quel va être le projet culturel porté par cette structure ?

- comment le conseil régional peut-il affirmer que « dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité a souhaité recentrer ses interventions afin de leur donner davantage d'efficacité » alors qu'il préconise des actions nouvelles pour la littérature et l'art contemporain ?

- que veut dire la collectivité régionale lorsqu'elle conclut ses orientations budgétaires de l'exercice 2008 en disant que « l'action publique régionale fédère l'élan culturel tout en cultivant sa diversité constitutive d'une Éthique réunionnaise » ?

Néanmoins, au-delà de ces interrogations, la commission tient à formuler les propositions suivantes :

- tout d'abord, elle demande au conseil régional d'initier une réflexion sur la mise en place d'une structure à vocation régionale dont les missions essentielles résident dans l'accompagnement des associations culturelles en termes de gestion (administrative, comptable, financière, juridique et fiscale).

Cette structure qui pourrait bénéficier du soutien de la collectivité régionale sur trois ans, regrouperait un « pool » d'administrateurs et aurait pour objectif l'accompagnement des associations culturelles dans leur gestion et dans le montage de projets dans une logique de rationalisation des dépenses publiques.

Elle permettrait également aux associations de mieux se structurer et de disposer de temps pour se consacrer uniquement à la création artistique.

Soutenue par des finances publiques pendant au moins trois ans, la structure devrait à terme se faire rétribuer par les associations en fonction des services développés.

- ensuite, en matière d'accompagnement de la vie culturelle, de soutien à la création et à la diffusion locale, la commission rappelle au conseil régional la nécessité d'agir prioritairement dans ce domaine. Elle renouvelle sa proposition, à savoir que cet accompagnement doit se faire dans la transparence (les critères d'attribution des subventions devant être connus de tous) et doit pouvoir si nécessaire, se traduire par des conventionnements pluriannuels. Surtout, la commission insiste auprès de la collectivité régionale pour qu'elle se mobilise fortement en faveur de la libre création culturelle, élément clé du développement culturel de La Réunion. Promouvoir et soutenir la création culturelle doit être la priorité du conseil régional, sans toutefois se cantonner à la seule création relevant de l'identité réunionnaise. En effet, considérée essentiellement sous l'angle identitaire, la création risque, à terme, d'être source d'enfermement culturel.

- puis, s'agissant de la structuration de la direction des affaires culturelles du conseil régional, les propositions de la commission portent :

- d'une part sur la nécessité de doter chaque structure muséale régionale d'un conservateur en titre pour accompagner les directeurs administratifs et financiers en vue d'un fonctionnement optimal de ces établissements non seulement sur le plan économique mais aussi et surtout au niveau culturel et scientifique. Le conservateur, devrait à partir des orientations de la collectivité et en partenariat avec le directeur administratif et financier de la structure, établir et proposer un projet artistique, culturel, pédagogique et scientifique pour celle-ci. Pour la commission, des actions de ce type affirmeraient le réel engagement du conseil régional en faveur de ses structures muséales dont le rayonnement culturel, scientifique et touristique est à retrouver. La commission préconise également, dans le cadre d'une approche transversale de

l'offre culturelle touristique régionale, la mise en place d'un « pass-musée » régional.

- d'autre part, sur l'impérieux besoin de développer une communication intra service performante permettant aux personnels de bien cerner l'ensemble des champs d'intervention de la direction et d'appréhender « sans crainte » les projets culturels transversaux.

- de plus, en ce qui concerne les infrastructures culturelles, la commission soumet à la collectivité régionale l'idée d'un partenariat tripartite État-Département-Région en vue d'établir un schéma d'aménagement et de rénovation des équipements culturels. La commission préconise aussi au conseil régional d'inciter à la formation du personnel en contre partie de l'enveloppe financière engagée en faveur de la rénovation des équipements culturels à vocation municipale. À cet effet, la collectivité régionale devra, dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations, proposer des offres de formations aux métiers culturels notamment à destination du personnel des salles communales afin de renforcer leurs compétences.

Concernant plus particulièrement la salle de l'antenne Est du Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) à Saint-Benoît, la commission souhaite que son affectation soit rapidement précisée et que son fonctionnement entre dans une logique de partenariat avec les salles de Saint-André, Saint-Benoît, de la Plaine des Palmistes, de Sainte-Anne, de Sainte-Rose et avec des structures telles que le Réso et l'Office Départemental de la Culture. Cependant elle s'interroge sur la réelle disponibilité de locaux administratifs au sein de cette infrastructure. Des précisions du conseil régional sont souhaitées sur ce point.

- par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement artistique, la commission s'interroge sur les actions développées par la collectivité régionale au sein des lycées et de leur articulation avec le schéma départemental.

À propos du C.R.R., la commission renouvelle sa proposition, à savoir, le C.R.R. de La Réunion doit être en mesure de proposer un cycle de formation complet. Donc, en plus des cours de musique et de pratiques musicales, il doit dispenser également des cours d'analyse et de composition musicale ainsi que des leçons de direction d'orchestre, d'harmonie et de contre point ; permettant ainsi aux élèves qui le souhaitent de poursuivre une formation supérieure sans pénalisation.

La commission rappelle aussi au conseil régional la nécessité d'intervenir dans le cadre de partenariats clairement définis en faveur des structures municipales d'enseignement musical pour développer le premier cycle d'apprentissage de musique. L'intervention régionale à ce niveau doit conforter le C.R.R. dans son rôle, à savoir, la formation de musiciens réunionnais d'élite.

- en matière d'arts plastiques, la commission demande à nouveau au conseil régional de veiller à une bonne application de la loi du 22 juillet 1983 (article 59) relative au 1% culturel sur l'ensemble des grands programmes d'investissements actuels (Route des Tamarins) et à venir (Tram-Train, Liaison Saint-Denis-Ouest, MUCR...), programmes d'investissements des lycées, qu'il entend mener en insérant dans les

consultations publiques des demandes de réalisation d'œuvres d'art par des artistes plasticiens. En effet, pour la commission, le 1% culturel serait un dispositif dont l'usage systématique pourrait « permettre aux plasticiens d'être en situation de plein emploi artistique » (page 113 - orientations budgétaires 2008, secteur « culturel »). D'ailleurs, elle s'étonne encore du peu d'intérêt que porte la collectivité régionale à ce dispositif qui a aussi le mérite de :

- favoriser la transversalité au sein des services en mobilisant à la fois la direction de l'aménagement et celle de la culture sur des projets structurants ;
- permettre à plusieurs artistes d'avoir des activités créatrices rémunérées et innovantes (« paysages artistiques » sur les aménagements, « haltes et lieux artistiques », ...).

La commission exprime une fois de plus son souhait de savoir comment le conseil régional compte définir le Pôle d'Art Contemporain (missions, budget, personnel, objectifs à court et moyen terme, implication des plasticiens locaux, ...).

S'agissant de l'EPCC-FRAC-PRAC Réunion, la commission souligne l'intérêt d'une telle démarche, d'autant que si cette expérimentation s'avère à terme positive, elle pourrait être reconduite pour les musées dont le conseil régional a la charge (Stella Matutina, Musée du Volcan, Kélonia, Madoi, ...).

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La commission est satisfaite du travail effectué par la collectivité régionale dans ce domaine. Elle approuve l'ensemble des axes retenus par le conseil régional pour le développement de TIC à La Réunion.

EDUCATION ET MOBILITÉ

La commission relève l'effort d'explication du conseil régional pour situer ses orientations 2008 ; son rapport « Affaires générales et financières » décrit en effet précisément le contexte économique et financier dans lequel s'inscrivent ces prochaines orientations et, par voie de conséquence le cadre de la préparation du budget pour 2008.

Ainsi, elle prend acte des éléments nouveaux qui vont impacter le budget de la Région et note qu'en matière de dépenses, la collectivité a fait le choix de confirmer les orientations antérieures avec « un recentrage sur [ses] propres compétences et sur les engagements pris au titre de [son] projet de mandature ainsi que sur la réduction des frais communs ».

De même, elle prend acte des difficultés de mise en œuvre de ses nouvelles missions de service public qui résultent du transfert des compétences issues de la loi du 13 août 2004, et plus particulièrement de l'insuffisance des dotations de transfert.

Néanmoins, la commission rappelle son attachement à la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse qui soit à la hauteur des enjeux et des défis à relever. Aussi, souhaite-t-elle que le recours accru à l'emprunt annoncé ne se limite pas aux seuls « futurs très grands travaux d'investissement » mais permette bien à la Région d'intervenir pleinement dans les secteurs du développement humain.

Les secteurs d'intervention en matière d'Éducation appellent les remarques suivantes :

L'Enseignement Secondaire du Second Cycle

La commission note qu'en 2008, l'intervention de la collectivité régionale en faveur des lycéens s'inscrira dans la continuité des orientations antérieures et se traduira, conformément à son objectif d'offrir des conditions optimales de travail et de vie scolaire aux lycéens et aux équipes pédagogiques, par la poursuite :

- ✓ du programme de construction de nouveaux lycées,
- ✓ de la réhabilitation lourde des établissements les plus anciens,
- ✓ de la maintenance des établissements,
- ✓ du programme de restructuration et de remise aux normes des équipements de restauration scolaire.

Cependant, s'agissant **des constructions**, la commission insiste une nouvelle fois sur la nécessité de prévoir dans les programmes en cours et futurs :

- la construction d'équipements à vocation artistique et culturelle, à l'instar des infrastructures nécessaires à l'éducation physique et sportive, pour favoriser la pratique de ces enseignements ;
- la construction de locaux spécifiquement réservés aux associations de parents d'élèves pour leur permettre d'assurer leur rôle d'information

- auprès des familles et de contribuer ainsi à l'amélioration de la relation École - Famille ;
- la création en nombre suffisant de sections d'enseignement professionnel, voire d'un L.P. à part entière afin de pouvoir répondre à la demande des jeunes Réunionnais contraints, chaque année, à s'orienter vers une section non choisie, à redoubler ou à sortir précocement du système scolaire ;
 - dans le même sens, la création urgente d'un Établissement Régional d'Enseignement Adapté/Lycée d'Enseignement Adapté afin d'offrir les mêmes chances de réussite aux élèves présentant des handicaps et leur éviter ainsi une rupture dans leur parcours scolaire ou avec leur cellule familiale, par un départ obligé vers la métropole.

Elle rappelle également l'importance de construire des établissements à « taille humaine », notion qui consiste pour le C.C.E.E. à limiter la capacité d'accueil à 900 élèves pour un Lycée d'Enseignement Général et Technologique, à 800 élèves pour un Lycée Professionnel. La commission s'étonne donc des capacités d'accueil envisagées pour les 4 prochains lycées : 1062 pour celui de Sainte-Anne à 1452 élèves pour celui de la Technopole à Saint-Denis. Ces prévisions concernant la taille de ces lycées augurent-elles l'absence de nouvelles programmations de constructions quand bien même on s'attend à une croissance soutenue des effectifs scolaires¹ ?

La commission s'inquiète en effet de ne trouver aucune référence au PPI-4 (2007-2013) alors que le lancement de son élaboration a été annoncé dans les Orientations 2007 et a donné lieu à une étude pour assistance à maîtrise d'ouvrage, cette année. Elle espère que les « graves déséquilibres financiers » dont fait état la collectivité (p. 83) ainsi que « les efforts de rationalisation de la dépense publique » qu'elle souhaite accentuer n'auront pas d'effet négatif sur la construction de nouveaux lycées.

Aussi, il paraît urgent que la collectivité régionale mette en œuvre, dès 2008, l'étude du PPI-4 afin d'anticiper aussi bien sur les besoins en locaux et en équipement et, par conséquent sur la recherche du foncier que sur l'évolution des cartes de formation.

À cet égard, la Région ayant comme responsabilités, l'élaboration du schéma prévisionnel des formations initiales et la planification scolaire, la commission aurait souhaité voir dans les orientations des précisions sur les structures pédagogiques retenues pour les 4 lycées prévus prochainement.

Concernant l'**accès aux manuels scolaires**, la commission prend acte de la poursuite du dispositif PRIMO'LIVRES.

Elle s'étonne toutefois du maintien de l'enveloppe budgétaire (2 M Euros) consacrée à ce dispositif alors que celui-ci a été étendu en 2007 aux apprentis de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce. Celle-ci ne devrait-elle pas être réévaluée de fait, si l'on souhaite toucher l'ensemble des lycéens réunionnais (45 575 à la rentrée 2007-2008) et les 4 000 apprentis ?

Compte tenu de l'absence, à ce jour, de mesures prises pour l'amélioration des modalités pratiques de cette opération et de la couverture partielle du dispositif (16% des lycéens non touchés), la commission souhaite que la

¹ Cf. CPERMA DIREM 2007/194 : « Pour les années futures, les services de prospective du ministère de l'éducation nationale prévoient que la baisse actuelle des effectifs scolarisés en collège se fera sentir en lycée à compter de la rentrée 2009/2010 pour reprendre aussitôt en 2012 »

collectivité organise en vue de la rentrée scolaire 2008-2009 une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'évaluation et l'amélioration du dispositif.

Par ailleurs, si la commission partage l'incontournable nécessité d'**actions de lutte contre le décrochage scolaire** qui répondraient à l'urgence de certaines situations, elle s'étonne de ne trouver dans les orientations 2008 aucune déclinaison supplémentaire par rapport à 2007 (année de la mission d'études pour la définition de mesures) et remarque à ce propos, quitte à se répéter, qu'une des mesures de **prévention** du décrochage scolaire serait :

« la création en nombre suffisant de sections d'enseignement professionnelles, voire d'un LP à part entière afin de pouvoir répondre à la demande des jeunes Réunionnais contraints, chaque année, à s'orienter vers une section non choisie, à redoubler ou à sortir précocement du système scolaire. »

D'autre part, la commission rappelle ici toute l'importance d'une prise en charge bien plus précoce et globale des difficultés des enfants.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Les interventions de la Région dans ces domaines relevant d'une politique volontariste, la commission salue le soutien renouvelé au développement de l'Université de La Réunion, des organismes de recherche et des étudiants.

- ***Les aides directes aux étudiants***

La commission se réjouit de l'augmentation des bourses de niveau Bac +5/+6.

Elle note avec satisfaction la réévaluation des montants des allocations doctorales. « La recherche étant reconnue comme un des leviers du développement économique », la commission s'interroge toutefois sur la réduction du nombre d'allocations de formation doctorale (28 à 22) par rapport à 2007 : est-ce un problème de qualité, un problème de suivi des projets doctoraux ?

- ***Le soutien aux organismes de recherche et à la Recherche universitaire***

La commission prend acte de la volonté de la collectivité régionale de soutenir activement la recherche et l'innovation. Compte tenu de la multiplicité des programmes d'importance (cyclotron, pôle des maladies émergentes, recherche agronomique, recherche en aquaculture ...), la commission s'inquiète cependant de savoir si La Réunion aura les moyens de ses ambitions (financements Etat, Région, Europe). Aussi, attend-elle avec beaucoup d'intérêt la vision globale qu'apportera le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur sur la recherche à La Réunion.

De même, la commission s'étonne qu'il ne soit pas fait référence aux pôles de compétitivité, à la dynamique qu'ils peuvent porter et aux intentions de la Région vis-à-vis des projets de recherche associant acteurs privés/acteurs publics. En effet, la mise en place ces dernières semaines, de l'association TEMERGIE, les projets labellisés par QUALITROPIC depuis sa création et la dynamique de projets nouveaux en cours d'étude devraient permettre de finaliser des propositions porteuses d'espoir pour l'avenir de La Réunion, en termes d'énergies renouvelables et d'agro nutrition en milieu tropical.

Il serait dommageable que ces propositions ne puissent pas se concrétiser, faute de participation financière à mobiliser à La Réunion.

- ***La valorisation des travaux de recherche universitaire***

La commission souhaite que le soutien à l'édition des thèses soit étendu à l'ensemble des docteur(e)s et non aux seuls allocataires Région car toutes sont indispensables au rayonnement de la recherche française dans l'océan Indien et à la valorisation des chercheurs réunionnais.

- ***La participation à la diffusion de la culture scientifique***

L'implication renouvelée de la collectivité dans la promotion de la science, de l'attractivité des filières scientifiques de formation et des métiers de recherche auprès des jeunes est saluée par la commission. Elle attire cependant son attention sur la nécessité de soutenir des projets ou manifestations à caractère scientifique issus plus largement du monde associatif.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La commission observe avec intérêt le ton optimiste et volontaire du rapport de présentation du secteur de la Formation professionnelle pour 2008.

Elle note en effet que pour décliner ses orientations, la collectivité régionale entend utiliser pleinement les outils, les moyens et les perspectives que lui offrent notamment la mise en œuvre du Plan Régional de Développement des Formations et les nouveaux programmes opérationnels européens, en particulier le PO FSE.

Elle partage également l'ambition qu'a la collectivité de se servir de la formation professionnelle comme un levier majeur pour que La Réunion soit « compétitive et active pour relever les défis de la mondialisation ». La commission rappelle toutefois, conformément à l'avis du C.C.E.E. sur le PR2D, qu'à cet égard, le développement économique ne doit être qu'un moyen au service du développement de l'Homme réunionnais et non l'inverse.

La mise en œuvre des axes de formation du PRDF s'articulera aussi autour des perspectives d'emploi offertes par les grands projets d'infrastructures et des secteurs à fort potentiel de développement. La commission se réjouit que la collectivité veille à ce que le système de formation puisse anticiper les besoins en emplois, sur le plan local ou à l'extérieur.

À ce titre, la poursuite de la réflexion prospective sur les emplois et les métiers dans les secteurs sanitaire, social et médico-social participe à cet effort d'articulation entre Développement et Formation/Éducation.

Par contre, les orientations de la collectivité restent peu ambitieuses en ce qui concerne la formation de cadres dans les domaines du Sport et de l'Animation, si elles se limitent comme déclinées dans le rapport (p. 104) à la mise en place de formations de type BAFA et BAFD². En effet, la commission souligne à nouveau l'importance, compte tenu des besoins dans ces secteurs, de :

- proposer des actions de formation qualifiantes de niveau IV et V, voire plus (BAPAAT, BPJEPS³) qui sont les plus à même de doter ces secteurs de cadres compétents,

² Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

³ Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien - Brevet d'Aptitude Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

- développer son soutien à l'accompagnement de la VAE pour l'obtention des certifications dans ces secteurs ;
- actualiser et adapter constamment les supports et les options de ces formations aux besoins du marché (par exemple, des options centrées sur la prise en charge de publics âgés et des personnes handicapées).

En matière d'**Apprentissage**, les interventions de la Région pour 2008 se déclineront principalement, conformément aux objectifs fixés par le PRDF, à travers les axes suivants :

- Moderniser la politique de communication,
- Rénover le règlement des primes versées aux entreprises employeuses,
- Conforter le dispositif Module Préparatoire à l'Apprentissage,
- Élargir l'offre de formation en menant une expérimentation dans le secteur paramédical et/ou social.

Concernant l'élargissement de l'offre de formation, la commission suggère que la collectivité interroge l'Université de La Réunion sur la possibilité de développer des formations de niveaux Licence et Master en alternance, comme cela existe dans certaines universités métropolitaines telle que celle de Marne-la Vallée.

S'agissant de la **Formation continue**, les axes suivants ont retenu l'attention de la commission :

➤ **Renforcer l'égalité des chances par l'accès aux savoirs et à une première qualification**

La commission se félicite des actions engagées en faveur des publics confrontés au problème d'illettrisme et des orientations envisagées pour 2008. Car comme l'énonce le rapport à la page 95 : « le défi qui se pose aux décideurs publics consiste à lutter efficacement contre toutes les formes d'exclusion et celle du savoir est la plus handicapante pour l'exercice des droits et des devoirs ».

Aussi, se réjouit-elle du **partenariat** initié cette année par la signature d'une nouvelle Charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme à La Réunion qui :

- engage les différents signataires (État [Préfecture et Académie], Région, Département et Caisse d'Allocations Familiales) « à mutualiser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés »,
- permet aux acteurs de terrain de proposer des actions de proximité pour un public ciblé,
- prévoit la professionnalisation des intervenants.

S'agissant de la Prévention, ce choix stratégique repose essentiellement sur des volontés et des dynamiques individuelles et a plus de chance de se concrétiser là où le partenariat existe déjà. Parallèlement à ce dispositif d'« appel à projets » ciblé, la commission encourage les signataires à mettre en œuvre une politique partenariale effective au travers d'actions de prévention d'envergure couvrant tout le territoire (au-delà de l'éducation prioritaire) et visant le long terme, comme par exemple :

- la professionnalisation du métier d'ATSEM⁴ et un accompagnement des communes pour la pérennisation de ces emplois,
- la formation aux métiers du livre et l'optimisation des Bibliothèques et Centres de Documentation au profit des enfants et de leurs parents, hors temps scolaire,
- la création de structures favorisant l'éveil du très jeune enfant (crèches...) et l'accompagnement à la parentalité,
- la production d'émissions de télévision éducatives à l'usage des parents ...

➤ **Maintenir et développer les compétences des actifs en emplois et demandeurs d'emploi**

Un nombre important de salariés étant illettré, la commission attire l'attention de la collectivité sur l'importance d'intégrer ce public dans la LCI et de prévenir les formes d'exclusion sociale. Car, s'il s'agit de permettre l'évolution dans l'emploi, il convient aussi de favoriser l'intégration sociale du travailleur dans son entreprise et dans la société. Grâce à son savoir-faire, le salarié a souvent réussi son intégration professionnelle mais ne bénéficie pas forcément d'un suivi social.

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constitue donc un enjeu important comme l'a souligné le Président Vergès : « L'alternative est simple : si l'on ne réussit pas dans la lutte contre l'illettrisme, cet échec sera porteur d'exclusion sociale et culturelle. Et sur ce plan, cela remet en cause toute perspective de développement durable ».⁵

Par ailleurs, la commission s'interroge sur l'absence d'axe concernant la structuration et le développement de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les objectifs identifiés en 2007 :

- o Structurer l'information et la communication sur la VAE ;
- o Améliorer le processus de mise en œuvre de la VAE,

ont-ils été atteints ? Le C.C.E.E. note pour sa part une demande continue des individus pour cette deuxième voie de certification. Aussi, il lui paraît indispensable que le conseil régional impulse une politique à la hauteur de l'enjeu.

Coopération régionale

Sur la forme

La commission félicite le conseil régional pour l'effort de rédaction du rapport sur les orientations budgétaires 2008. La présentation déclinée en axes :

- Donner la priorité à la mise en œuvre du programme territoriale ;
- Renforcer la lisibilité de la politique de coopération bilatérale ;
- Conforter la présence de La Réunion au sein des organisations régionales de coopération multilatérale ;

⁴ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

⁵ Cf. Ma Région et Moi N°4 / juil-août-sep 2007 p. 13

- Poursuivre une politique active de coopération au service du codéveloppement et de la solidarité ;

permet en effet de situer clairement la politique de la collectivité. Comme indiqué dans le préambule (p.129), cette présentation apporte de la lisibilité à la stratégie régionale.

De plus, une lecture plus détaillée des axes répond aux questions précédemment formulées par la commission : en matière de coopération régionale que veut-on faire ? dans quels domaines et avec qui ?

Dans la même logique et dans un souci de cohérence, la commission souhaite que la présentation adoptée pour les orientations budgétaires (document d'intention) soit reprise dans les prochains rapports du conseil régional, en particulier pour le budget primitif (document de programmation) et le bilan d'activité (document de réalisation).

Sur le fond

S'agissant du Programme Opérationnel de coopération territoriale, la commission est sensible aux axes préconisés par le conseil régional :

1. Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone océan Indien ;
2. Mobiliser les compétences réunionnaises pour une meilleure intégration économique régionale ;
3. Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse.

À ce titre, elle relève avec intérêt la volonté du conseil régional de renforcer les liens bilatéraux avec les pays de l'océan Indien au travers des secteurs comme l'environnement, l'éducation, la culture et le sport. De manière plus générale, elle l'encourage dans son désir de soutenir toutes les initiatives qui concourent à la promotion des cultures du peuplement de La Réunion.

Dans ce cadre, elle note la volonté du conseil régional de mobiliser des moyens budgétaires plus conséquents et de renforcer ses moyens humains.

Cependant, la commission rappelle que les associations sont souvent porteuses de projets d'éducation, de formation, culturels et sportifs, etc. mais n'ont pas les moyens de les concrétiser. Il convient, selon le C.C.E.E., d'adapter les modes de financement pour soutenir réellement la coopération associative.

Cette orientation permettrait d'assurer une promotion et un développement des initiatives relevant d'une coopération non institutionnelle assurée par les associations et les O.N.G. Prenant appui sur la connaissance de l'autre, de sa culture, cette coopération constitue un atout majeur pour enrichir les liens avec les pays de la zone et fonder des partenariats durables.

Affaires européennes

Tout comme le conseil régional, la commission a bien à l'esprit les principaux défis qui se posent à La Réunion : changement climatique, mondialisation...

Elle est aussi sensible à l'enjeu que représente pour La Réunion la conclusion des futurs accords de partenariat économique (APE). La commission a bien compris que ce nouveau cadre commercial influencera « la capacité de La Réunion à s'insérer dans sa zone de proximité ».

Compte tenu de ces éléments de contexte, la commission note la volonté de la collectivité de concentrer ses efforts sur « l'activation des outils mis à disposition de La Réunion afin qu'ils soient utilisés de la manière la plus efficace à la préparation du futur ».

À cet égard, elle relève avec intérêt, malgré l'individualisation des différents fonds, le choix des partenaires locaux d'une gestion intégrée.

Dans ce cadre, la mise en place du Programme de coopération territoriale océan Indien fortement doté (35 millions d'euros), apparaît comme une opportunité pour La Réunion de soutenir des projets de codéveloppement avec les pays de la zone océan Indien, autour d'axes stratégiques que la commission approuve :

- le développement durable et la valorisation de l'environnement dans la ZOI,
- la mobilisation des compétences pour une intégration économique régionale,
- le développement humain et la solidarité internationale.

La simplification des procédures et le préfinancement des opérations seront des éléments essentiels pour permettre au plus grand nombre (structures associatives, TPE et PME en particulier) de devenir des acteurs de cette coopération et, ainsi relever le défi que représentent des inscriptions budgétaires sept fois plus importantes que dans la période 2001-2006.

Commission 3

Aménagement, Environnement, Déplacement, Sport, Socio-Éducatif, Tourisme

La commission apprécie l'effort de la collectivité pour placer le débat sur les orientations budgétaires dans le contexte économique et financier international et national.

Elle note que la politique budgétaire mise en œuvre par l'État entraînera vraisemblablement l'indexation d'une partie des transferts de l'État relevant du contrat de croissance et de solidarité sur l'inflation et non plus sur la croissance. Cette solution mettra vraisemblablement les collectivités locales en difficulté puisque que les 26 régions françaises enregistrent d'ores et déjà, en 2007, une progression de leurs dépenses de fonctionnement de 18,6%, notamment à cause des compétences nouvelles. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ne progressent que de 12,1%, en raison essentiellement d'une forte augmentation (+25,6%) des recettes fiscales mobilisées pour faire face aux nouvelles compétences⁶.

Au niveau local, la commission note toutefois une situation financière saine de la collectivité régionale. Cette dernière parvient à contenir la croissance de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement élevé (275,3 M€/an sur la période 2002-2006). Parfaitement inscrites dans cette stratégie pluriannuelle, les propositions d'orientation pour le budget primitif 2008 visent à maintenir cette situation en optant pour une gestion ferme caractérisée par :

- la stricte mise en œuvre de la programmation pluriannuelle ;
- le recentrage sur les compétences du conseil régional ;
- la baisse des frais communs ;
- la préservation temporaire des marges de manœuvre fiscales ;
- le recours maîtrisé à l'emprunt.

➤ **AMÉNAGEMENT**

La commission note que l'enjeu majeur pour l'exercice 2008 réside dans l'approbation locale du **nouveau Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**. Dans ce cadre, l'ambition de la collectivité est même de faire de l'élaboration de ce document un acte citoyen. La commission encourage donc la Région à poursuivre la démarche de concertation et à mettre en œuvre des actions de communication innovantes à destination notamment du public scolaire.

Par ailleurs, elle incite la collectivité à accroître son soutien à l'**Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR)** afin que ce dernier puisse amplifier son programme de constitution de réserves foncières et de maîtrise du coût des terrains. Cette action est indispensable à la réalisation des orientations retenues dans le cadre de l'élaboration du SAR ou de tout autre document de planification et d'aménagement du territoire (schémas de cohérence territoriale,

⁶ Source : DEXIA CLF in *orientations budgétaires pour l'exercice 2008*, p.3-4

plans locaux d'urbanisme, chartes agricoles, ...) ainsi qu'à la préservation des 1 500 km² d'espaces naturels.

En matière de **grands équipements structurants d'assainissement**, la commission partage l'avis de la Commission européenne. Elle souhaite qu'une priorité soit donnée à l'assainissement des eaux usées, condition indispensable à une politique de densification des espaces urbains et à une préservation des ressources en eau. Comme dans son avis sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2007, la commission demande à la collectivité de mettre en place dès que possible un accompagnement actif des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin que soient créés les stations d'épuration et les réseaux nécessaires pour atteindre les objectifs de densification fixés par le SAR.

En matière de **télé-détection**, bien qu'elle soit surprise que l'analyse des potentiels de valorisation des images satellite n'ait pas été un préalable à la mise en œuvre du projet, la commission note favorablement la volonté de faire de La Réunion un pôle d'excellence en la matière. Elle demande, si cela n'avait pas été envisagé, qu'un lien étroit soit établi entre ce projet et la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat régional⁷ ainsi qu'avec l'axe prioritaire 1.b. du programme de coopération territoriale océan Indien relatif à la lutte contre les risques naturels⁸.

➤ DÉPLACEMENT

La commission note favorablement :

- le maintien de l'objectif de livraison de la route des Tamarins au premier semestre 2009 ;
- l'aboutissement du dialogue compétitif relatif au contrat de partenariat intégrant la construction, l'équipement, le financement, la maintenance et l'exploitation du tram-train ;
- la poursuite des études relatives aux extensions du tram-train vers l'Est et le Sud ;
- l'achèvement du boulevard Sud de Saint-Denis à la fin 2008 ;
- la poursuite des projets de déviation de Grand Bois - Saint-Pierre/Petite Ile et de Saint-Joseph ;
- l'aménagement de la route nationale 3 - route des Plaines ;
- le maintien des aides aux autorités organisatrices de transport pour la mise en œuvre de transports en commun en site propre locaux complétant le réseau armature du tram-train.

Par ailleurs, elle encourage la collectivité à poursuivre ses efforts pour réduire les **nuisances liées à l'automobile**, notamment par des plantations en bordure des routes nationales ou le fleurissement de certains espaces urbains. Toutefois, la commission rappelle que l'intégration paysagère de ces voies de circulation doit être pensée tant pour les usagers de la route que pour l'observateur situé en dehors de cette voie.

La commission appelle donc à la vigilance sur le choix et l'implantation des espèces végétales. Ces dernières ne doivent bien sûr pas être envahissantes.

⁷ Voir orientations budgétaires pour l'exercice 2008, pp. 27-33

⁸ Voir orientations budgétaires pour l'exercice 2008, pp. 15-16

Dans la mesure du possible, elles doivent être choisies parmi les espèces caractéristiques du lieu de plantation en privilégiant les espèces indigènes et en évitant une trop grande uniformité qui nuirait à l'intégration paysagère. De la même façon, il convient d'éviter les espèces dont la croissance amènera à fermer l'horizon des usagers de la route, les empêchant de voir les montagnes ou la mer. L'ensemble de ces précautions paraissent indispensables à la commission pour permettre une cohérence avec les efforts déployés par ailleurs pour valoriser le potentiel touristique de l'île⁹.

Enfin, la commission encourage la collectivité à développer et concrétiser le **projet global de site propre vélo** visant à créer un réseau cyclable faisant le tour de l'île. Elle souhaite toutefois son extension à l'ensemble des communes afin de créer un vrai réseau qui assure la sécurité des usagers au travers l'aménagement de voies distinctes de celles destinées à la circulation automobile.

➤ ENVIRONNEMENT

La commission est convaincue depuis de nombreuses années de l'importance de l'**éducation à l'environnement et au développement durable**. Elle porte donc un jugement favorable sur le partenariat visant à lancer un appel à projets "Prix Agenda 21 scolaire" ainsi que sur l'appel à projets développement durable à destination des associations.

Concernant la **politique énergétique**, la commission partage le souci de la collectivité de mobiliser les potentiels de maîtrise de la consommation d'énergie électrique et de développement des énergies renouvelables pour "neutraliser le besoin constaté de l'augmentation de 20MW/an de la demande en puissance"¹⁰.

Pour cela, elle souhaite que le soutien à la démarche de conception bioclimatique PERENE / ECODOM soit une priorité afin, notamment, de limiter le recours à la climatisation ou au chauffage dans les bâtiments neufs d'habitation. Elle demande également que ce type de démarche soit étendu aux constructions de locaux à destination de service.

Par ailleurs, elle souhaite que la collectivité mette en place des mesures incitant les collectivités locales à élaborer leur Plan lumière. Ceci permettra de développer un usage raisonné de l'éclairage artificiel, premier poste de consommation électrique des communes¹¹, mais aussi source importante de :

- nuisances pour l'Homme (insomnies, dépressions, développement de la myopie chez les jeunes enfants, éblouissement des conducteurs sur certaines sections routières, ...) ;
- mortalité pour les espèces animales nocturnes (oiseaux, papillons, ...) ;
- troubles de l'orientation pour certaines espèces animales marines telles que les tortues.

S'agissant de la **géothermie**, sans s'opposer à la réalisation des forages exploratoires et temporaires, la commission appelle à la prudence. Elle demande en particulier que les sites retenus ne soient pas visibles de la route forestière n°5 - route du Volcan. Pour ce faire, elle propose que la traversée de la Plaine des Sables soit repensée. Un déplacement du tracé vers le nord associé à une remise

⁹ Voir orientations budgétaires pour l'exercice 2008, p. 60

¹⁰ Voir orientations budgétaires pour l'exercice 2008, p.26

¹¹ Source : *Mémento des décideurs* publié par la Mission interministérielle à l'effet de serre (MIES) dans le cadre de ses propositions de mesures à prendre pour que la France honore ses engagements de la Convention de Kyoto sur le changement climatique.

en état de l'emprise actuelle de la route forestière permettrait également de rendre son caractère exceptionnel à ce site unique.

Par ailleurs, la commission demande, afin de préserver son potentiel touristique et d'accroître les chances de le voir classé « Patrimoine mondial de l'UNESCO, que le cahier des charges concernant les forages prévoient le respect d'une charte environnement pendant toute la durée des travaux ainsi qu'une remise en état des sites concernés.

La commission demande également que le prestataire retenu ait à l'esprit l'intégration paysagère des réserves d'eau nécessaires aux forages en préférant des constructions de type « retenue collinaire » à des citernes, structures qui pourraient s'avérer être de véritables points noirs dans le paysage lunaire de la Plaine des Sables. Ceci permettrait, après réalisation des forages, de conserver une ou plusieurs de ces réserves pour servir de point d'approvisionnement dans le cadre de la lutte contre les incendies de végétation sur ce secteur sensible.

Concernant le remplacement du Plan Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (PPER) par le **Programme de Gestion du Risque Inondation**, la commission note la volonté des partenaires à mettre en œuvre un programme d'actions plus complet. Ce dernier prend en compte la prévention, la prévision ainsi que la gestion du risque inondation. La Région, quant à elle, semble ignorer ce changement de stratégie pour se concentrer sur les dépenses éligibles à l'ancien dispositif PPER. La commission rappelle donc son souhait de voir la collectivité jouer un rôle de coordinateur en initiant la réalisation d'un schéma directeur global d'endiguement des ravines. Ceci permettrait notamment d'assurer la cohérence des aménagements au sein de chaque bassin versant.

En matière de **gestion des déchets**, la commission encourage la collectivité dans ses efforts de développement de nouvelles filières d'élimination des déchets ainsi que dans la recherche de complémentarité du PREDIS / PREDAMA¹² avec le PDEDMA¹³ et le plan d'élimination des déchets du secteur bâtiments et travaux publics.

Enfin, concernant la **biodiversité**, la commission relève la volonté de la collectivité de :

- élaborer une stratégie régionale ;
- engager une étude relative à la biodiversité à La Réunion à l'horizon 2030 ;
- soutenir des actions relatives à la problématique des invasions biologiques.

La commission regrette toutefois que l'aide aux associations qui œuvrent déjà et depuis très longtemps pour le maintien et l'étude de la biodiversité à La Réunion, ne soit pas clairement définie dès les orientations budgétaires. Elle encourage, par ailleurs, la collectivité à ne pas restreindre son champ d'action à la flore, mais à prendre également en compte la faune, quelle soit terrestre ou marine, dans toute sa diversité : oiseaux, mammifères, reptiles, ... mais aussi insectes.

Concernant la **lutte contre les espèces invasives**, la commission demande un soutien à la restauration écologique afin que les espèces animales et végétales indigènes puissent réinvestir les milieux restaurés.

Dans le cadre de la réserve naturelle de la Roche Écrite, un soutien à la lutte contre les rats s'avère nécessaire pour réduire leur forte pression sur la population de Tuit-tuit.

¹² Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels et Spéciaux / Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés

¹³ Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Enfin, sur le massif du Piton des Neiges, des mesures de lutte contre les chats doivent être développées pour augmenter le succès reproducteur du Pétrel de Barau, oiseau marin endémique de La Réunion.

➤ **TOURISME**

Le tourisme connaît une crise structurelle à laquelle s'est adjointe une crise conjoncturelle liée à l'épidémie de chikungunya et au traitement catastrophiste de l'information par les médias locaux et nationaux. Eu égard aux enjeux économique, social et territorial liés à ce secteur, la commission se réjouit de l'expression de la volonté de relancer le développement touristique, notamment à travers l'accompagnement du **Comité Régional du Tourisme** dénommé "Île de La Réunion Tourisme". Elle émet toutefois le vœu que les moyens financiers alloués permettent enfin d'atteindre les objectifs que se fixe la collectivité régionale.

La commission souhaite particulièrement que le volet "**professionnalisation du secteur touristique**" soit développé parallèlement au renforcement de la capacité hôtelière. Cette dernière demeure pour l'heure insuffisante pour faire face aux ambitions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique Régional.

➤ **SPORT ET SOCIO-ÉDUCATIF**

La commission prend acte de la volonté de la Région de faire de La Réunion un pôle d'excellence dans le domaine sportif. Pour ce faire, elle note que les maîtres mots de la collectivité sont : solidarité, mutualisation, optimisation, contractualisation. La commission se félicite de cette démarche visant à une bonne utilisation des deniers publics.

Toutefois, le C.C.E.E. a, depuis plusieurs exercices, dénoncé le manque d'ambition de la collectivité en matière de sport et le recul constaté en ce qui concerne le secteur socio-éducatif. La commission regrette donc que les propositions d'orientations pour l'exercice 2008 s'inscrivent dans "la continuité du programme pluriannuel"¹⁴.

Par conséquent, la commission souhaite rappeler les termes des précédents avis du C.C.E.E. qui demeurent malheureusement d'actualité.

Avis sur le bilan d'activité et le compte administratif pour l'exercice 2001

"Les actions menées en faveur du football avec une enveloppe de 2,5 MF sont jugées positives. Cependant, comme dans ses avis précédents, la commission rappelle qu'il est important de faire rapidement en sorte que d'autres disciplines sportives [...] puissent faire l'objet d'une politique volontariste d'accompagnement régional aussi forte que celle mise en place pour le football. Au cas contraire, cela pourrait être considéré comme une méconnaissance du sport à La Réunion et un manque de respect pour les dirigeants des autres disciplines sportives".

Avis sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2002

"Considérant la diversité des champs d'intervention envisagés par la Région [...], la commission estime qu'il y a effectivement matière à accompagner le mouvement sportif et socio-éducatif sur la base d'un engagement financier qui ne puisse pas être assimilé à du saupoudrage. Elle encourage donc les élus régionaux à le faire réellement et efficacement. Ainsi, pour responsabiliser le mouvement sportif réunionnais à travers :

- le développement des organismes régionaux,
- les projets sportifs locaux,

¹⁴ Voir orientations budgétaires pour l'exercice 2008, p.102

- le développement des activités socio-éducatives,

le conseil régional aurait dû faire figurer dans son projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2002, un inventaire détaillé des régimes d'accompagnement avec les objectifs identifiés à atteindre.”

Avis sur le bilan d'activité et le compte administratif pour l'exercice 2004

“La commission tient à rappeler que l'éducation populaire et le développement du secteur socio-éducatif sont une priorité pour le C.C.E.E..

La preuve de leur fonction éducative irremplaçable, mais aussi du rôle déterminant qu'ils peuvent avoir dans la vie de l'enfant n'est plus à faire. Aussi, la commission déplore-t-elle la rédaction de la conclusion [du rapport sectoriel] qui semble symptomatique de l'engagement incertain, voire vacillant de la collectivité dans ce domaine.”

Avis sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2006

“La commission regrette qu'une fois de plus les actions menées dans le domaine socio-éducatif manquent cruellement d'ambition ; ceci malgré la multiplication d'effets d'annonce en introduction du rapport sectoriel.

[...]

La commission souhaite [...] que le sport ne soit plus l'unique solution proposée pour une cohésion sociale et renouvelle son souhait de voir désigné un élu chargé de l'éducation populaire et mis en place un service dédié à cette question.”

Avis sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2007

“[...] concernant le sport, les différentes orientations listées paraissent bien insuffisantes pour atteindre l'objectif que se fixe elle-même la collectivité : "Faire de La Réunion un pôle d'excellence dans le domaine sportif [...] dans l'océan Indien" [...]. À titre d'exemple, le projet de lycée sportif paraît inadapté et la commission aurait préféré la mise en place d'un institut de formation polyvalent offrant un suivi de l'athlète dans sa formation scolaire, professionnelle et sportive.

Concernant le socio-éducatif, le constat est des plus alarmants et la commission aurait souhaité que la collectivité s'engage dans une politique socio-éducative dont les orientations pourraient être les suivantes :

- structurer un service dédié au projet socio-éducatif et désigner un élu chargé de l'éducation populaire ;
- consolider la Cohésion Sociale pour une culture du « Vivre ensemble », s'appuyant sur des projets éducatifs, culturels et de loisirs ;
- favoriser la prise en compte de l'environnement océan Indien par le développement des échanges de jeunes et de formateurs des pays de la zone ;
- mettre en place une réflexion et favoriser la construction de lieux structurants en partenariat avec la société civile, les collectivités, en direction de la jeunesse (type centre socioculturel) ;
- organiser la réflexion et la concertation pour la mise en œuvre d'un Projet Éducatif Global ;
- pérenniser les structures associatives, travailler à la mise en place d'un statut « d'utilité sociale ».